

LES AFFAIRES *Cahier spécial*

L'industrie environnementale semble relativement satisfaite des résultats de la *Commission sur la gestion des matières résiduelles*. Cependant, plusieurs restent sur leur faim
p. B2

Les entreprises en environnement du Québec se regroupent pour percer le marché international. En novembre, six d'entre elles ont participé à un projet commun en Colombie
pp. B8-9

L'environnement

Michel
De Smet

Hors de l'exportation, point de salut. La formule est en passe de devenir la devise officieuse de l'industrie de la protection de l'environnement (IPE).

Deux enquêtes rendues publiques en mars dernier, l'une par la *Grappe de développement des industries de l'environnement* (GDIE), la seconde par la firme de consultants DBSF, montrent de manière irréfutable que les quelque 850 entreprises environnementales du Québec sont de plus en plus nombreuses à se frotter aux marchés étrangers.

« Lorsque je suis entré en fonction il y a un an et demi, les compagnies québécoises de l'IPE ne réalisaient en moyenne que 6 % de leur chiffre d'affaires à l'international. Aujourd'hui, nous sommes autour de 15 % », affirme **Serge Cabana**, président-directeur général de la GDIE.

Ce constat, en apparence très positif, amène cependant de grandes réserves. D'abord parce que cette percée à l'exportation est seulement attribuable, comme le montre les enquêtes, à la moitié des entreprises interrogées. De plus, 50 % des firmes exportatrices réalisent moins de 20 % de leur chiffre d'affaires sur les marchés étrangers.

Plus préoccupant encore, la moitié des entreprises sondées par le GDIE considère que le marché intérieur se détériore. En contrepartie, il se trouve seulement 16 % d'entre elles pour estimer que ce marché s'améliore.

M. Cabana confirme : « Ce n'est pas une surprise. Nos membres nous disent depuis au moins deux ans que le marché intérieur stagne. »

Surtout des PME

Les deux études dressent également un portrait général de l'industrie. On y découvre que près de 80 % des entreprises sont des PME de moins de 50 employés et que 70 % d'entre elles se situent dans le secteur des services.

L'exportation, planche de salut des entreprises environnementales québécoises

Depuis deux ans, le marché intérieur stagne. La moitié des entreprises vise désormais l'exportation

Ce sont les domaines des déchets et du traitement des eaux usées qui remportent la palme. Il est à noter toutefois que plusieurs entreprises agissent simultanément dans plusieurs secteurs environnementaux.

Ces derniers renseignements ne constituent pas en eux-mêmes une surprise.

Déjà, en 1993, une étude fouillée du *Centre de recherche industrielle du Québec* (CRIQ) sur le profil et les perspectives de l'IPE québécoise arrivait à des conclusions similaires.

« Simplement, cela nous rappelle encore une fois que nos entreprises environnementales sont d'envergure modeste, avec toutes les lacunes en ressources humaines et financières caractéristiques des PME », souligne M. Cabana.

Il s'agit là de conditions qui constituent un sérieux handicap pour accéder aux marchés étrangers. Ainsi, dans l'enquête de la *Grappe*, si les deux tiers des répondants s'accordent pour reconnaître que les marchés d'exportation sont, à leurs yeux, très importants,

90 % d'entre eux qualifient la conquête de ces marchés d'*assez* ou de *très* difficile.

Plus d'information et de soutien

On remarque également, dans cette même étude, qu'à peine 10 % des entrepreneurs estiment avoir une forte connaissance des programmes gouvernementaux à l'exportation.

En outre, parmi ceux qui déclarent disposer d'une information forte ou suffisante sur le sujet, seulement 15 % estiment que les programmes fédéraux sont fort performants et à peine 6 % relèvent l'efficacité de l'aide provinciale. Dans tous les cas, les répondants déplorent un manque d'harmonisation des programmes d'Ottawa et de Québec.

Les firmes sondées ont également indiqué, dans des proportions atteignant ou dépassant 90 %, qu'elles souhaitent voir la mise en place de réseaux d'experts en financement de projets environnementaux ciblés sur l'exportation et qu'elles entrevoyaient la possibilité de se constituer

en partenariat avec d'autres entreprises afin de prospecter plus efficacement les marchés internationaux.

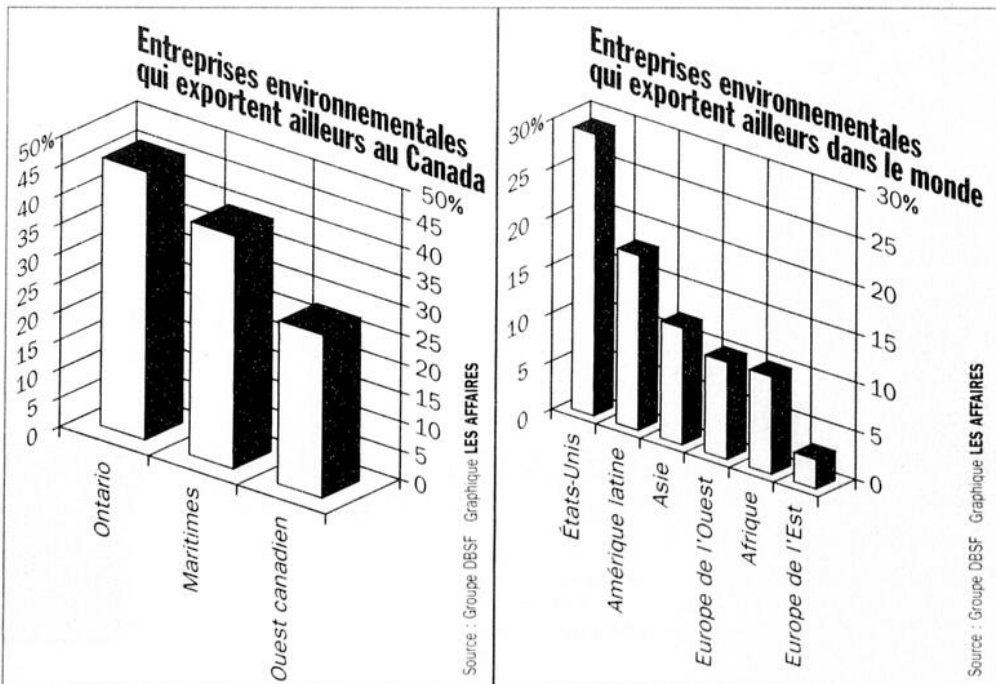
Toujours au chapitre de l'aide à l'exportation, 51 % des répondants ont déclaré souhaiter la création d'une veille concurrentielle et 42 % ont manifesté de l'intérêt pour la mise sur pied d'un service de repérage d'occasions.

Enfin, les deux enquêtes mettent en évidence les grands marchés internationaux par aires géographiques. Des résultats qui ne coïncident pas toujours parfaitement. Si l'étude de DBSF atteste une avance du marché américain, celle de la *Grappe* place l'Amérique latine en première position.

« En gros, on peut en dédui-

re que les marchés émergents se retrouvent d'abord en Amérique latine et que les États-Unis, malgré leur haut degré concurrentiel, restent primordiaux pour notre IPE, ajoute M. Cabana.

« Par contre, je suis un peu surpris de constater la faiblesse de notre marché en Europe de l'Ouest et l'intérêt que suscite l'Afrique. » ■



Commission sur la gestion des matières résiduelles : satisfaction relative de l'industrie environnementale

Le ministère de l'Environnement et de la Faune favorise la régionalisation des lieux d'enfouissement

Michel
De Smet

En mars dernier, le **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)** publiait le rapport très attendu de la **Commission sur la gestion des matières résiduelles du Québec**.

Un document d'autant plus

précieux pour les entreprises de l'environnement que le secteur du traitement des déchets demeure le plus important de cette industrie.

Un sondage très élaboré mené au début de l'année par le **Groupe DBSF** pour le compte du réseau de veille concurrentielle en environnement **Éco-Radar** nous ap-

prend, en effet, que 47 % des 851 entreprises environnementales que compte le Québec se livrent, totalement ou partiellement, à des activités de gestion des déchets.

Suffisamment de flexibilité

« Le rapport du BAPE nous semble satisfaisant, estime **Michael Cloghesy**, président du **Centre patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)**. Il fait preuve de suffisamment de flexibilité. Cependant, je regrette que les 69 recommandations qu'il contient ne soient pas évaluées en fonction de leur priorité ainsi que de leur impact économique. »

M. Cloghesy n'est certes pas le seul à demeurer sur sa faim. En fait, le document constitue une sorte d'outil de réflexion pour **David Cliche**, ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF).

Les choses se préciseront lorsque ce dernier fera connaître, au cours des mois à venir, le plan d'action de son ministère dressé dans la foulée du rapport.

Pour M. Cloghesy, une chose paraît certaine : le MEF ne pourra atteindre son objectif de réduire de 50 %, par rapport à l'année de référence de 1988, l'ensemble des déchets produits au Québec.

Le CPEQ a pris une part active aux travaux du BAPE en déposant un mémoire qui résume les positions de l'industrie sur les différentes problématiques de la gestion des déchets.

C'est un exercice périlleux, selon M. Cloghesy, dans la mesure où des intérêts divergents peuvent animer des entreprises appartenant tantôt au secteur de la récupération-recyclage, tantôt à l'élimination des déchets.

« On est pourtant arrivé facilement à des consensus. Détourner autant que possible les matières résiduelles de l'enfouissement ou de l'incinération demeure un objectif prioritaire. En même temps, il faut reconnaître que tous les déchets ne se recycleront pas également avec la même facilité. »

Non à l'interfinancement

Il est de notoriété publique que des secteurs comme le traitement des pneus usés ou le compostage font face à davantage d'obstacles que d'autres matières techniquement ou commercialement plus faciles à recycler.

Malgré tout, le **Centre** reste opposé à l'idée de l'interfinancement. « Chaque matière résiduelle doit trouver ses solutions, a indiqué M. Cloghesy.

Je ne crois pas que cela rentre dans les visées du MEF, mais il n'est pas question qu'un secteur plus rentable ait à contribuer financièrement aux solutions à apporter aux entrepreneurs d'un secteur plus défavorisé. »

Par ailleurs, comme le suggère le rapport du BAPE, le CPEQ est favorable au paiement d'une *écotaxe* par les consommateurs pour les conditionnements à utilisation unique ou de courte durée. Cependant, il suggère que son application soit simple et ne dépasse pas trois ou quatre niveaux de tarification différents. « Si des choses inéquitablement apparaissent en cours de route, il sera toujours temps de rectifier le tir en temps opportun », a précisé M. Cloghesy.

Par ailleurs, le CPEQ a de sérieuses réserves quant aux intentions du MEF d'aller de l'avant avec son projet de fusion de **Recyc-Québec** et de **Collecte sélective Québec** dans une entité commune, la future **Société de valorisation des matières résiduelles (SOVAL)**.

Selon le Conseil, les deux organismes justifient leur survie indépendante en raison de leurs activités complémentaires, mais totalement différentes.

« J'ai rencontré le ministre, qui semble vouloir donner

suite au projet de fusion. Cependant, il m'a précisé que la SOVAL devrait se caractériser par une structure légère qui ne ferait en somme que coiffer les deux sociétés déjà existantes », a ajouté M. Cloghesy.

Enfouissement

On notera enfin que le rapport se montre très discret sur la question de l'enfouissement des déchets.

On sait que le MEF favorise l'idée de la régionalisation et de la prise en charge par le secteur municipal des lieux d'enfouissement. Cela n'est pas sans inquiéter l'industrie privée.

Actuellement, le Québec compte 60 sites publics et neuf privés. Cependant, ces derniers accueillent au total des volumes sensiblement plus importants que l'ensemble de leurs pendants publics.

Pour **Jocelyn Thérberge**, directeur général pour l'Estrée de **Gestion de rebuts Laidlaw-Québec**, l'industrie privée est nettement mieux positionnée que les municipalités, aux prises avec des casse-tête budgétaires insolubles, pour assurer une gestion sécuritaire et efficace des sites.

« Essentiellement, ce qu'on demande au MEF, c'est de mettre les secteurs privé et public sur un pied d'égalité. Nous n'avons jamais rechigné pour nous adapter rapidement aux nouvelles exigences réglementaires.

« En conséquence, nous ne voyons pas pour quelles raisons le ministère accorde aussi facilement des délais transitoires de cinq ou 10 ans à des sites publics pour s'adapter à la réglementation. » ■

Fernand Guy Girard n'a pas froid aux yeux!



Quand il a fallu optimiser les façons de faire de l'entreprise, Fernand Guy Girard, Vice-président principal, forêt/scieries chez Donohue, n'a pas hésité. En faisant appel à l'équipe d'ingénierie des bois du CRIQ pour développer un système de classification automatique des planches par vision artificielle, M. Girard a fait un choix éclairé. Désormais, Donohue peut se vanter d'avoir une *efficacité de 99 %* en matière de classification. Des résultats qui comptent dans un marché aussi concurrentiel!

Depuis plus de 25 ans, le CRIQ supporte la croissance des entreprises québécoises, ici comme à l'étranger, grâce à son engagement dans le développement et la veille technologiques ainsi que dans la normalisation et la conformité aux normes en vigueur sur les marchés.

Au service de l'industrie québécoise

CRIQ
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

Pour nous joindre :
à Québec : (418) 659-1550
1 800 667-2386,
à Montréal : (514) 383-1550
1 800 667-4570

Maîtres d'œuvre à l'environnement

Domaine complexe, en constante évolution, le droit de l'environnement requiert l'appui de professionnels chevronnés, avertis.

L'équipe de Guy & Gilbert maîtrise parfaitement les questions environnementales. Bien informée, toujours prête à intervenir, elle peut également compter sur les ressources multidisciplinaires qui gravitent autour d'elle.

Le droit de l'environnement, c'est aussi l'une de nos spécialités.

GUY & GILBERT
A V O C A T S
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

MONTRÉAL
770, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2300
Montréal (Québec)
Canada H3A 1G1
Téléphone : (514) 281-1766
Télocopieur : (514) 281-1059

PARIS
77, rue Boissière
75116 Paris, France
Téléphone : (1) 44.17.48.00
Télocopieur : (1) 45.01.86.41



Dès juin prochain, la veille concurrentielle environnementale prendra son envol

Éco-Radar animera un réseau de surveillance d'informations pour répondre aux besoins de l'industrie de l'environnement

Michel
De Smet

C'est en juin prochain que la veille concurrentielle de l'industrie de l'environnement deviendra opérationnelle. Constituée en société depuis mai 1996, mieux connue sous l'appellation d'Éco-Radar, la veille a pour mandat d'organiser et d'animer un réseau de surveillance d'informations pour répondre aux besoins de l'industrie québécoise de l'environnement.

Cette dernière devient ainsi le 14^e secteur industriel au Québec à se doter d'une veille technologique, une initiative qui trouve ses origines dans la stratégie des grappes industrielles de l'ex-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST), Gérald Tremblay.

Selon Serge Cabana, président-directeur général de la

Grappe de développement des industries de l'environnement, un besoin pressant se fait sentir pour un tel projet.

Déjà dans ce que l'on peut considérer comme le principal document synthèse de l'industrie publié en 1994, *Stratégie de développement de l'industrie de la protection de l'environnement, horizon 2003*, l'accent était mis sur l'importance des marchés internationaux comme élément clé pour soutenir la croissance des entreprises environnementales.

On y recommandait de recueillir, dans les pays offrant le meilleur potentiel pour notre industrie, un maximum d'informations afin d'articuler une stratégie commune de pénétration de ces marchés.

« Avec aujourd'hui un marché intérieur qui stagne, la nécessité de mettre sur pied de toute urgence une veille concurrentielle est devenue

encore plus évidente, a souligné M. Cabana. D'autant plus que la majorité de nos entreprises se caractérise par leur taille modeste, ce qui ne favorise pas leurs projets d'implantation dans les occasions d'affaires à l'étranger. »

Partenaires privilégiés

Éco-Radar profitera de l'appui financier du MICST. Deux partenaires associés joueront un rôle primordial dans la mesure où ils intègrent déjà dans leurs activités des projets de veille technologique. Il s'agit du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et d'I.C.I Environnement.

Ce dernier organisme regroupe l'ensemble des universités du Québec actives dans le secteur environnemental en concentrant ses activités dans la formation, la recherche et développement

(R&D), le transfert technologique et la veille concurrentielle. « À la fin de mai, nous devrions être en mesure de préciser nos premiers secteurs prioritaires, a indiqué Francine de la Bruyère, responsable du programme Éco-Radar. Il est évident toutefois que, très rapidement, les quatre domaines principaux de notre industrie devront être couverts : l'eau, l'air et les odeurs, la gestion des déchets et les sols contaminés. »

M^{me} de la Bruyère souligne que la veille ne transmettra pas que des renseignements factuels aux entreprises qui recourront à ses services. Les *veilleurs*, qui seront des experts dans chaque secteur environnemental, décortiqueront l'information pour en faire ensuite une analyse stratégique directement utilisable par les entreprises. « Les firmes abonnées identifieront les secteurs pour lesquels elles souhaitent obtenir des renseigne-

ments, a précisé M^{me} de la Bruyère. Tous les mois, elles recevront un bulletin contenant ces informations privilé-

giées. Le mode de transmission est laissé à leur discrétion : télécopies, courrier ordinaire ou électronique. » ■

3^e COLLOQUE



GESTION, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

D'OU VIENNT
OÙ VONT
LES
PROFITS?

Hôtel Crowne Plaza
3 juin 1997 / Montréal
Renseignements: (514) 233-0137

organisé par

 Environnement Canada  Environment Canada

 Grappe de développement des industries de l'environnement inc.  COMITÉ SECTORIEL DE MAIN D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

VIVRE AVEC LES RISQUES ? DE L'ANALYSE À LA PRÉVENTION.

COLLOQUE EN ENVIRONNEMENT

Les 5 et 6 juin 1997

Université de Montréal

École Polytechnique

Écoles des Hautes Études Commerciales

Thèmes du Colloque

- Santé humaine
- Qualité des écosystèmes
- Technologie de contrôle
- Législation
- Risque et gestion d'entreprise

Lieu:

École des Hautes Études Commerciales
3000, Chemin de la Côte Ste-Catherine

Venez échanger avec les spécialistes de l'analyse et de la gestion du risque au Québec et au Canada.

Occasion unique de rencontrer les chefs de file des milieux industriels, gouvernementaux et universitaires.

Pour inscription ou renseignements:

téléphone: (514) 343-7937

télécopieur: (514) 343-2448

SNF[®] INC.

LEADER DE L'INDUSTRIE
DU RECYCLAGE DES MÉTAUX FERREUX
ET NON FERREUX DANS L'EST DU
CANADA

ET SES PRINCIPALES FILIALES :

QUÉBEC MÉTAL RECYCLÉ (FNF) INC.

CAPITALE MÉTAL RECYCLÉ (FNF) INC.

CACOUNA MÉTAL INC.

2185, MONTÉE MASSON, LAVAL, QUÉBEC H7E 4P2 • TÉLÉPHONE : (514) 323-0333
TÉLÉCOPIEUR : (514) 661-0803

Compostage : le Québec a du rattrapage à faire

La semaine nationale du compostage, du 28 avril au 4 mai, a été une occasion de sensibiliser le public aux avantages du compostage

Stéphanie
Grammond

Le gouvernement du Québec s'est donné pour objectif de réduire de moitié la quantité de déchets acheminés à l'enfouissement d'ici à l'an 2000. Les Québécois produisent 7,1 M de tonnes de déchets par année; moins de 5 % de ceux-ci sont compostés. Pourtant, de 35 à 50 % des résidus domestiques, industriels et commerciaux qui sont acheminés aux lieux d'enfouissement pourraient être compostés.

« Le compostage fait d'une pierre deux coups. Il permet d'éliminer la production du *lixiviat* et des biogaz, deux éléments polluants qui découlent de l'enfouissement des matières organiques. Et, deuxièmement, le compostage réduit le volume de déchets à enfouir », a expliqué Lynne Légaré, présidente du Chapitre québécois du Conseil canadien du compostage et partenaire-fondatrice de l'entreprise Vision Compost.

Et en plus de déchets qu'ils étaient, les résidus organiques se transforment en produit de

consommation à valeur ajoutée. « Le compostage représente un potentiel de développement économique extraordinaire. Le Québec pourrait éventuellement exporter son savoir-faire et son compost à l'étranger », a dit Mme Légaré.

Deux producteurs québécois ont déjà exporté leur compost à l'extérieur du pays. Cependant, pour le moment, les quantités de compost fabriquées au Québec sont insuffisantes pour assurer un acheminement constant.

Industrie en démarrage

L'industrie du compostage est en démarrage au Québec. À ce titre, le Québec accuse du retard par rapport à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et à l'ensemble des provinces de l'Atlantique. Par exemple, la Nouvelle-Écosse a été la première à adopter pour 1996 une réglementation interdisant l'enfouissement de résidus verts qui représentent environ le quart des résidus organiques.

Et l'Ontario compte une multitude de sites de compos-

tage qui se sont développés à cause des coûts très élevés d'enfouissement (jusqu'à 150 \$ la tonne, par rapport à 18 à 33 \$ la tonne au Québec). Notons que le compostage peut coûter environ 25 \$ la tonne.

Pendant ce temps, au Québec, certaines villes ont pris l'habitude d'organiser des collectes de feuilles mortes durant l'automne. La Régie

Argenteuil-Deux-Montagnes a lancé un projet expérimental de collecte des résidus organiques auprès de 800 foyers.

La Ville de Laval a entamé cet hiver un projet pilote de tri à la source et de collecte à trois voies auprès de 1 500 familles (voir encadré). La Ville de Montréal mettra en branle, le 12 mai prochain, un programme du même acabit,

mais qui visera quelque 20 000 résidences de 11 districts différents.

Il existe actuellement une vingtaine d'installations de compostage au Québec. Certaines utilisent des matières spécifiques (fumier de mouton, résidus de crevettes, etc.), tandis que d'autres se servent de résidus variés provenant de sources municipales, agricoles et industrielles.

Leur production annuelle se situe à environ 250 000 m³ de compost, qui est vendu en sac ou en vrac pour utilisation résidentielle ou commerciale.

Des normes de qualité pour le compost ont été établies en 1996 par le Bureau de normalisation du Québec et l'Association québécoise des industriels du compostage. ■

Projet pilote de compostage auprès de 1 500 résidents de Laval

La Ville de Laval a entrepris, en décembre dernier, un projet pilote de tri à la source et de collecte à trois voies (compostage, recyclage, déchets) auprès de 1 500 résidents. Il s'agit d'une première à l'échelle provinciale.

La municipalité a distribué aux participants deux bacs : un bac roulant pour l'extérieur et un minibus semblable à une poubelle qu'on garde dans la cuisine. Les familles peuvent y jeter les résidus alimentaires, le gazon, les papiers et cartons souillés, les excréments d'animaux et bien d'autres matiè-

res. La collecte se fait toutes les semaines.

Un site de compostage a été aménagé aux abords de l'autoroute 13 et du boulevard Dagenais. C'est sur ce terrain asphalté de 2 500 m² que l'on déverse les résidus, qui sont tout de suite disposés en *andains*, c'est-à-dire qu'on en fait des tas d'environ deux mètres de hauteur sur trois mètres de largeur et plusieurs mètres de longueur.

Selon la méthode de l'*andainage* extérieur, la matière prend à peu près 14 semaines à se transformer en compost utilisable. Pour en arri-

ver à ce résultat, il faut contrôler quatre paramètres constamment mesurés : la température, le niveau d'humidité, le niveau d'aération et le rapport carbone-azote.

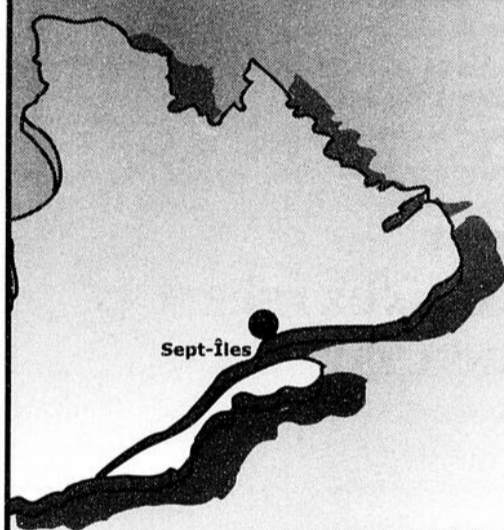
Les *andains* sont donc retournés quotidiennement à l'aide d'une pelle mécanique. Ils sont arrosés au besoin. Dans ces conditions, la température des *andains* s'élève d'elle-même à 60 degrés Celsius, ce qui assure l'élimination des odeurs désagréables et la destruction des agents pathogènes.

À la fin du processus, il faut tamiser le compost pour

éliminer les morceaux plus gros qui n'ont pas pu être entièrement décomposés. Ces morceaux seront remis dans d'autres *andains* plus jeunes et pourront refaire plusieurs fois le cycle du compostage avant d'être complètement réduits.

Au total, le projet pilote coûtera, pour 12 mois, la somme de 560 000 \$. La Ville prévoit traiter 500 tonnes de résidus et produire environ 250 tonnes de compost, puisque le processus permet de réduire de moitié le volume de la matière. (SG) ■

AVIS DE PARUTION



Publication des données numériques préliminaires d'un levé électromagnétique

Disponible à partir du 12 mai 1997

RÉGION DU LAC NIPISSO

Le ministère des Ressources naturelles annonce la publication des données numériques préliminaires d'un levé électromagnétique HEM-V effectué dans la région du lac Nipisso (70 km au nord-est de Sept-Îles). Ce levé couvre le feuillet 22I/13 et comporte 5 000 km de lignes de vol à un intervalle de 200 mètres.

Les résultats publiés incluent toutes les composantes enregistrées lors du levé (DP 97-02X). Le champ magnétique total, le VLF et le profil de cinq fréquences électromagnétiques sont livrés sur un CD-ROM en format Geosoft ASCII.

La carte préliminaire des anomalies électromagnétiques est également disponible. Ce document est composé d'un fichier de traçage (MB 97-06X) et de la carte sur support papier (MB 97-06).

Pour plus de renseignements ou pour commander ces documents :

Ministère des Ressources naturelles
Centre de diffusion
5700, 4^e Avenue Ouest, A-209
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Téléphone : (418) 643-4601
Télécopieur : (418) 644-3814

Québec

Ressources
naturelles
Québec

Vos préoccupations environnementales s'appuient-elles sur un système de gestion efficace?

Les Experts-Conseils FPC inc., le leader québécois en gestion du contrôle des pertes, vous offre la gamme complète de services en management de l'environnement :

- Encadrement pour ISO 14001
- Audit du management de l'environnement
- Conseil en développement et implantation d'un système de management de l'environnement

ISO 14001

- Analyse des écarts • Plan d'action • Aide à l'implantation • Formation

Audit

Même s'il est conforme à ISO 14001, un système de management environnemental doit faire l'objet d'un audit pour s'assurer de son efficacité et identifier des pistes d'amélioration.

Nous utilisons un outil parfaitement conçu pour cette tâche : le *Système international d'évaluation de l'environnement*. Le SIEE comprend 18 volets qui permettent de mesurer le management de l'environnement dans toute son étendue. Ce système est issu du SIES (Système international d'évaluation de la sécurité), un référentiel qui a été adopté par plus de 6 000 sociétés à travers le monde.

Formation et conseil

Dans le domaine de la formation et des services-conseils, notre expérience internationale nous donne plusieurs longueurs d'avance sur ce qui se fait ici. Nous proposons des pratiques de gestion éprouvées à travers le monde en nous assurant qu'elles sont parfaitement adaptées aux réalités de chaque établissement. Nous accompagnons ainsi nos clients en maintenant une convergence entre les exigences environnementales et l'efficacité de l'entreprise.

FPC : pour les meilleurs services-conseils en management de l'environnement!

Accréditée auprès de la SQDM (loi 90)



ISO 9002 : 1994
n° d'enregistrement 2418

4360, av. Pierre-de-Coubertin, bureau 200, Montréal (Québec), H1V 1A6
Télécopieur : (514) 259-5015 • Téléphone : (514) 259-5000

Stéphanie
Grammond

Écodiag permet aux entreprises de procéder à l'auto-évaluation de leur système de gestion environnementale

Le logiciel d'amélioration continue intègre les exigences de la norme ISO 14000

Les logiciels de gestion de la qualité applicables à ISO 9000 ont envahi les tablettes depuis déjà quelque temps. Cependant, les logiciels qui touchent à la norme environnementale ISO 14000, lancée en septembre dernier, demeurent encore une denrée plutôt rare. Écodiag est l'un de ceux-ci.

Il s'agit d'un outil qui permet à une entreprise de faire des diagnostics environnementaux conformes à la norme ISO 14000 et à l'ÉCOAUDIT NFX 30-2000. À l'aide d'un questionnaire, Écodiag pilote l'entreprise à travers les différentes étapes du processus d'amélioration continue de l'environnement.

Le questionnaire devient ainsi une forme d'auto-audit pour évaluer l'entreprise avant sa certification et pour s'assurer qu'elle maintient le cap après sa certification.

Le logiciel aborde d'abord les questions de politique de l'environnement, de planification, de mise en œuvre et de fonctionnement, de contrôle et d'actions correctives ainsi que de revue de direction. Il s'attaque ensuite à la gestion de l'eau, de l'air, des sols et des bruits.

De surcroît, le logiciel vise deux aspects qui ne font pas partie des exigences d'ISO : les déchets et non-conformités (maîtrise des produits non conformes, transport des produits non conformes, etc.) et la gestion de la sécurité (étude des dangers, analyse des conséquences, mesures de prévention-sécurité, sécurité du personnel).

« Le comité international mandaté pour revoir les normes ISO aurait l'intention de développer, d'ici à l'an 2000, une certification ISO 18000 concernant la santé et la sécurité, a affirmé Benoit Jean, vice-président, recherche et développement, de Thesaurus, la firme montréalaise qui a mis au point Écodiag. Écodiag intègre certaines notions qui pourraient se retrouver dans cette future norme, ce qui



■ Benoit Jean et Jacques C. Martin, respectivement vice-président et président de Thesaurus, une firme montréalaise de conception de logiciels de gestion de la qualité.

offre la possibilité aux entreprises qui l'utilisent de prendre une longueur d'avance. »

Des logiciels modulaires

Écodiag a été commercialisé en décembre 1996. Cinq firmes-conseils en environnement, dont l'entreprise Enviroconseil, se sont procuré l'outil informatique, vendu 2 400 \$. Le logiciel existe en versions française et anglaise et a été conçu en fonction de notre réglementation environnementale nationale et régionale. « L'une des forces d'Écodiag est que sa grille d'évaluation peut être adaptée en fonction de la catégorie d'entreprise. Les entreprises peuvent aussi le personnaliser

selon leurs besoins spécifiques », a souligné M. Jean.

25 logiciels à son actif

La structure modulaire d'Écodiag constitue une autre particularité intéressante. Le logiciel peut effectivement être jumelé aux autres logiciels de gestion de la qualité que vend Thesaurus. Par exemple, une compagnie qui désire implanter ISO 9000 et ISO 14000, puis éventuellement d'autres instruments de gestion, pourra créer une super-application dont les différentes composantes communiqueront entre elles au besoin.

Thesaurus propose 25 logi-

ciels, dont environ 60 % ont été développés par son partenaire français, Cerilog. Cette gamme de produits comprend six logiciels de gestion de la qualité (ISO 9000, ISO 14000, ISO 18000, pâtes et papiers, agroalimentaire et Qualimètre).

Il est à noter que Thesaurus a été mandatée par le Mouvement québécois de la qualité pour mettre au point la version informatisée officielle du Qualimètre.

La compagnie offre aussi des logiciels de gestion de documents. Le gros vendeur demeure Procead, un système informatique qui facilite la gestion de n'importe quel type de démarche d'amélioration de

la qualité en utilisant un minimum de papier. En fin de compte, Thesaurus dispose de 17 logiciels de suivi (gestion de réclamation, coût des non-conformités, etc.).

Parmi ses projets futurs, Thesaurus songe à mettre au point une application d'Écodiag compatible avec Internet et avec les intranets. Cette version devrait être disponible pour l'automne.

Thesaurus est une compagnie de conception et de commercialisation de logiciels en gestion de la qualité. L'entreprise, qui compte sept employés, a été formée en janvier 1994. Auparavant, l'entité faisait partie du Groupe Productivité Plus. ■

De l'information stratégique... des conseils pratiques

Enviro-accès possède l'information, l'expertise et le réseau que vous recherchez pour le développement de votre entreprise : plans d'affaires et financement ; identification de nouveaux marchés et d'opportunités d'affaires ; recherche de partenaires et formation d'alliances stratégiques...

Une équipe dynamique au service de l'industrie de l'environnement

MONTRÉAL
514-270-1724
QUÉBEC
418-659-9900
SHERBROOKE
819-823-2230
MONCTON
506-858-3774
COURRIER ÉLECTRONIQUE
enviro-a@enviroaccess.ca



CENTRE POUR L'AVANCEMENT DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

<http://www.enviroaccess.ca>

ENVIR-EAU INC.

CONSULTANTS EN HYDROGÉOLOGIE ET GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

160, boul. de l'Hôpital, Bureau 204
Gatineau (Québec) J8T 8J1
tél.: (819) 243-7555
télécop.: (819) 243-0167
adresse élec.: envireau@fox.nstn.ca

- gestion et valorisation des déchets
- conception de sites d'enfouissement
- vérification et élaboration de SGE
- plan d'action ISO 14 000
- évaluation de sites (phases 1, 2, 3)
- évaluation d'impacts
- caractérisation et restauration de sites contaminés
- modélisation, études de risque, atténuation naturelle



Bureaux: Gatineau • Ottawa • Kingston • Kitchener • Mexico • Londres

Un bureau virtuel pour les industries environnementales du Québec

Heenan Blaikie
S.E.N.C.
AVOCATS

**POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**Le dynamisme
d'une équipe
multidisciplinaire**

Avocat-conseil:
Pierre Marc Johnson, f.s.r.c.

Avocats:
Jean Boulet..... (819) 373-4370
Benoit G. Bourgon..... (514) 846-2329
Michel J. Duranleau..... (514) 846-2325
Claire Fournier..... (514) 846-2306
Joel H. Goldberg..... (514) 846-2310
Louise Larivière..... (514) 846-2288
Claude Martin..... (514) 846-2286

MONTREAL TROIS-RIVIÈRES
TORONTO VANCOUVER BEVERLY HILLS

**Michel
De Smet**

Depuis décembre, les entreprises environnementales ont accès sur le Web au *Bureau virtuel de l'industrie de l'environnement-Québec*. Ce projet est avant tout l'oeuvre d'un homme, **Lucien Bradet**, directeur général, affaires environnementales, au ministère fédéral de l'Industrie.

« J'ai songé à rendre accessibles dans un guichet unique toutes les informations stratégiques indispensables à l'industrie de l'environnement. À l'automne 1994, avec une petite équipe au sein de notre ministère, on a commencé à réfléchir sur la meilleure fa-

çon de procéder. Puis, la technologie est venue à notre secours. »

Internet

La technologie à laquelle M. Bradet fait allusion, c'est évidemment l'émergence du phénomène Internet. Pendant un an et demi, M. Bradet a parcouru le pays pour s'enquérir des besoins en information de chaque province en matière de développement de leurs entreprises environnementales.

En avril 1996, l'architecture générale du site a été complétée. Il restait alors à meubler le *Bureau virtuel* du contenu spécifique à chaque province. À la fin de l'année dernière, le Québec, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont été les premières provinces à bénéficier d'un tel projet.

Selon M. Bradet, les autres provinces devraient être desservies avant la fin du printemps. Seule la Saskatchewan ne disposera pas dans l'immediat d'un tel site, cela en raison de la présence plus que modeste de l'industrie environnementale sur son territoire.

M. Bradet a précisé que l'étape la plus délicate du projet a été celle de la sélection des données pertinentes à inclure dans le site.

Deux critères se sont naturellement imposés : tout d'abord, il fallait que l'information soit stratégique pour l'industrie, et en particulier à la PME environnementale.

Ensuite, il était indispensable, bien sûr, que tous les organismes répertoriés disposent d'au moins une adresse Internet.

Du reste, le *Bureau* ne fournit aucune adresse postale d'entreprises ou d'institutions.

Comme un vrai bureau

Formellement, le site est conçu comme une métaphore d'un bureau de travail.

Après avoir franchi la porte d'entrée, on peut se diriger vers l'une des quatre divisions en fonction de ses besoins d'information : ressources humaines, recherche et développement, marchés nationaux et internationaux, investissement et financement.

« Nous avons aussi voulu faire pratique. Les internautes

peuvent imprimer directement les formulaires de demande d'aide des programmes gouvernementaux. Ils n'auront donc pas à s'adresser à Ottawa pour se procurer les formulaires. C'est un sérieux gain de temps », a fait observer M. Bradet.

Le *Bureau virtuel* propose, en outre, un moteur de recherche fort pratique accompagné de conseils sur son utilisation ainsi que le répertoire des 17 partenaires privilégiés qui ont permis la réalisation du site québécois.

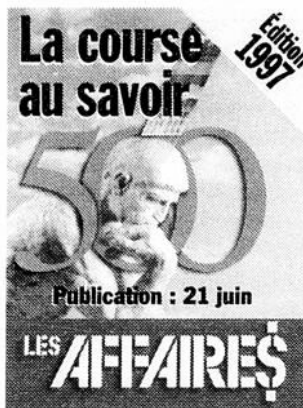
On y retrouve les noms des principaux organismes qui veillent à la promotion et au développement de l'industrie québécoise de l'environnement.

Chacune de ces organisations compte au moins un employé virtuel que l'on peut joindre par courrier électronique et qui répondra ensuite dans les plus brefs délais. Au total, le site regroupe ainsi 47 conseillers en ligne.

Le site québécois est bilingue et assure un lien avec les bureaux virtuels des autres provinces.

À la fin de l'an dernier, un jury de chefs d'entreprise l'a choisi, parmi 150 candidatures, comme lauréat du prix *Excellence dans la gestion informatique*. Cette distinction récompense le site Web gouvernemental le plus utile à l'entreprise privée.

On accède au *Bureau virtuel* en tapant <http://virtualoffice.ic.gc.ca/~qc/>



Sodexen : une entreprise environnementale vouée à la clientèle industrielle

Michel
De Smet

Au sein de l'industrie de la protection de l'environnement (IPE), le Groupe Sodexen occupe une place originale. Cette entreprise lavalloise s'est concentrée, dès sa création en 1975, dans les services environnementaux spécialisés pour les industries, à une époque où la quasi-totalité des entreprises environnementales réalisaient des travaux d'infrastructures municipales, principalement pour le traitement des eaux.

« Dès le début, j'ai noté qu'il y avait un créneau sous-exploité pour des services d'études et d'ingénierie offerts aux entreprises privées dans presque tous les domaines : air, sol, eau, déchets et produits recyclables », a indiqué Tri Vu Truong, président-directeur général.

Encore aujourd'hui, selon ce dernier, 65 % du chiffre d'affaires de son entreprise est attribuable aux milieux industriels. En outre, 10 % supplémentaire provient de services de vérification et d'évaluation environnementales commandés par une clientèle professionnelle composée

■ Tri Vu Truong : « Je ne connais pas de secteur technologique où la concurrence est aussi féroce que dans l'industrie de l'environnement. »

d'avocats, de comptables et d'institutions financières.

Débuts modestes

Privée de la manne que constituait à l'époque pour les autres entreprises de l'IPE l'enveloppe budgétaire gouvernementale, Sodexen a connu des débuts modestes.

Puis, vers 1985, à mesure qu'ont monté les exigences des réglementations environnementales, la PME a traversé une période de forte croissance avec des augmentations des revenus de 25 % en moyenne chaque année.

Ensuite sont venues les années de la récession. Entre 1990-1993, Sodexen, qui ne pouvait pratiquement compter que sur le marché privé, a frôlé la catastrophe.

« En trois ans, notre chiffre des ventes avait reculé de 40 %. Un plan de redressement s'imposait. Cela supposait la diversification de nos

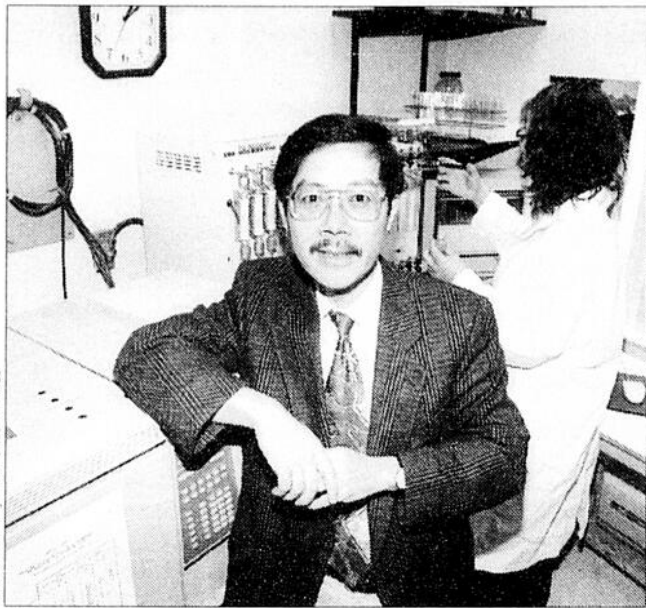


PHOTO : Jean-Guy Parais, LES AFFAIRES

activités et d'importantes injections de fonds. »

M. Truong a investi alors plus de 500 000 \$ dans son entreprise en 1992 et 1993. Avec ce montant, il fut possible de démarrer les activités d'une nouvelle entité, le Centre de recherches en technologies environnementales (Certech).

La mission du Centre consistait à offrir à des promoteurs du secteur environnemental l'accès aux installations à la fine pointe techno-

logique de Sodexen afin de réaliser l'évaluation et la démonstration des performances de leurs propres prototypes.

Ce projet a incité la Société de développement industriel du Québec (SDI) à accorder à Sodexen des garanties de prêts auprès des institutions financières pour une valeur de 1,6 M\$ dans le cadre des programmes gouvernementaux de crédits d'impôt.

« Cette fois, je sentais que l'entreprise se retrouvait de nouveau financièrement sur

les rails. Nous étions en 1995 et, comme beaucoup d'autres dirigeants d'entreprise environnementale, je sentais que la voie de la diversification devait se poursuivre par des formules d'alliances stratégiques et par l'exportation. »

Entente avec Dessau

Fidèle à son plan de redressement initial, M. Truong conclut, il y a moins de deux ans, une entente avec l'une des plus importantes firmes de génie-conseil du Québec, le Groupe Dessau.

La société Optimum Environnement venait de naître, une coentreprise contrôlée à parts égales par chacun des deux partenaires et qui a pour mission d'offrir des services intégrés dans le domaine de la décontamination des sols.

Restait la dernière phase du plan de relance de M. Truong. « Là, l'inspiration m'est venue assez naturellement. Comme je suis d'origine vietnamienne, je me suis intéressé au processus de libéralisation économique en cours dans mon pays d'origine. »

En novembre 1995, à la suite de sa participation à *Equipe*

Canada, menée sous la houlette du premier ministre Jean Chrétien dans plusieurs pays asiatiques, le Groupe Sodexen a décroché un contrat pour une étude de faisabilité pour la gestion des déchets à Hanoï.

Selon M. Truong, l'étude, financée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), n'est que le premier pas vers la réalisation d'un vaste programme de modernisation des infrastructures à caractère environnemental autour de la capitale vietnamienne. « On parle de 100 M\$, des investissements en provenance de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Dans l'immédiat, nous sommes en négociations avec l'ACDI pour qu'elle nous accorde des fonds pour une étude complémentaire demandée par le partenaire vietnamien. Si le projet aboutit dans son intégralité, ce sera une formidable porte d'entrée dans ce pays pour d'autres entreprises québécoises de l'environnement. »

L'an passé, le Groupe Sodexen a réalisé un chiffre d'affaires de 3 M\$, incluant sa participation dans la coentreprise Optimum Environnement. En 1995, la compagnie était lauréate du prix *Dynamis* accordé par la Chambre de commerce de Laval et les institutions financières locales à l'entreprise lavalloise la plus performante pour la qualité de ses services. ■

Recyclez vos vieux pneus!



Comme tout le monde, vous avez sûrement un p'tit pneu et aussi quelques vieux pneus dont vous voulez vous débarrasser. Pas de problème! Recyc-Québec a mis sur pied un réseau de transporteurs chargés de récupérer gratuitement vos vieux pneus dans 10 000 garages, stations-service et centres de pneus, partout au Québec.

Grâce à cette initiative, vous poserez un bon geste pour l'environnement. Fini l'enfouissement car les pneus récupérés seront directement acheminés vers les installations de recyclage et de valorisation.

Alors, si vous vous lassez de vos vieux pneus... laissez-les nous. Recyc-Québec et vous, toujours en forme pour recycler!



RECYC-QUÉBEC

Les entreprises en environnement se regroupent pour percer le marché international

Les ventes de nos entreprises à l'international ont doublé au cours des trois dernières années

Les entreprises environnementales du Québec réalisent entre 10 et 15 % de

leur chiffre d'affaires sur les marchés d'exportation. En croisant plusieurs études

publiées depuis 1994 sur le profil de l'industrie québécoise de l'environnement, on

peut en déduire avec une quasi-certitude que le chiffre des ventes à l'international de nos

entreprises a doublé au cours de ces trois dernières années. Face à un marché intérieur

en léthargie, cette percée à l'exportation peut malgré tout sembler bien modeste.

LES AFFAIRES

Le journal des décideurs

● L'inspiration, le génie et la connaissance sont les valeurs des entreprises de tête. Plus que jamais, le pouvoir passe par le savoir.

Les

plus importantes entreprises au Québec

La course au savoir

Quand la reconnaissance passe par la connaissance.

Date de tombée pour la publicité : 23 mai 1997 • PENSEZ-Y !

Difficultés éprouvées pour saisir les occasions d'affaires à l'extérieur du pays

Une enquête publiée en mars dernier par la **Grappe de développement des industries de l'environnement** dresse un bilan des besoins des entreprises de ce secteur face aux marchés étrangers. Une vaste majorité d'entre elles soulignent les difficultés éprouvées pour saisir les occasions d'affaires à l'extérieur du pays.

Fait significatif : 91 % des firmes sondées ont fait mention notamment de la nécessité de mettre en commun des services pour la prospection des marchés d'exportation. Certaines sont, du reste, déjà passées aux actes. C'est le cas du **Groupe Sodexen**, de Laval, qui s'est allié, en 1995, à l'importante firme d'ingénierie **Dessau**.

En novembre dernier, ce fut le tour de six entreprises environnementales de se réunir autour d'un projet commun en Colombie.

Les sociétés **Lambert Solec**, **Sani Mobile**, **Éco-Équipement F.E.P.**, **Groupe HBA Experts-Conseils**, **Lupien Rosenberg et associés** et **Groupe Serrener** ont créé le consortium **Waesi/Ecolombia** dans le but de décrocher un contrat important pour le futur plan de gestion environnementale de la ville de Cartagena.

Un marché qui exige de la patience

« HBA avait, depuis déjà cinq ans, un bureau de représentation dans cette ville pour y explorer les occasions d'affaires dans les domaines municipal et national, a expliqué **Jason Haas**, coordonnateur aux affaires internationales de **Waesi/Ecolombia**. De son côté, plus récemment, la firme **Lupien Rosenberg** avait fait de même avec l'intention de s'attaquer aux marchés du secteur privé. »

Le projet comporte une première phase qui vise à construire un modèle informatique pour caractériser l'ensemble des problématiques environnementales de la ville : eau, air, sol et gestion des déchets. Le consortium s'est assuré la collaboration d'un partenaire local, **Petro-Colombia**, spécialisé dans l'ingénierie fi-



nancière et légale de projets.
 « Le financement sera assuré par la Banque mondiale à hauteur de 1 M\$ US, a indiqué M. Haas. En mars dernier, à l'occasion du salon *Americana 97*, nous avons rencontré le sous-ministre de l'environnement colombien et il semble que nos chances de décrocher prochainement le contrat sont excellentes. De plus, nous avons fait la soumission la plus basse. »

Regroupement qui caresse de grands espoirs

Un autre regroupement qui caresse de grands espoirs à l'international est celui qui unit les sociétés **Premier Tech, Solmers Inter-Nationale, Solmax, Cintec Environnement, Industries Machinex et Biothermica International.**

« Les choses se sont mises en place à partir de ma propre initiative. Je visais le marché turc. Il y avait de bonnes occasions là-bas, mais je me rendais compte qu'il me fallait des compétences et un savoir-faire variés et complémentaires aux miens pour percer sur un marché étranger », a expliqué **Jacques Côté**, président du conseil de Solmax.

Aucun contrat en provenance de l'étranger

Officiellement, le consortium **Celdex** a été fondé en août 1995 avec pour mission d'offrir des solutions, produits et services, clés en main à la clientèle internationale des pays en développement.

Pourtant, jusqu'ici, aucun contrat en provenance de l'étranger n'est venu garnir le carnet de commandes de Celdex.

L'arrivée des locomotives

« On n'y a peut-être pas mis les ressources et l'énergie nécessaires. Mais là, ça devrait changer grâce à la stratégie des *locomotives* », a affirmé M. Côté. Les *locomotives* en question ont été mises sur les rails par le **Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).**

Tout récemment, le Fonds a annoncé la création d'un fonds spécial sur cinq ans pour soutenir les efforts des entreprises qui cherchent à s'implanter sur les marchés d'exportation.

Priorité

« L'industrie de l'environnement fait partie des cinq secteurs que nous priorisons dans l'immédiat, a souligné **Jean-Yves Duthel**, vice-président, communications, du Fonds.

« Nous accorderons 200 000 \$ à Celdex pour qu'il

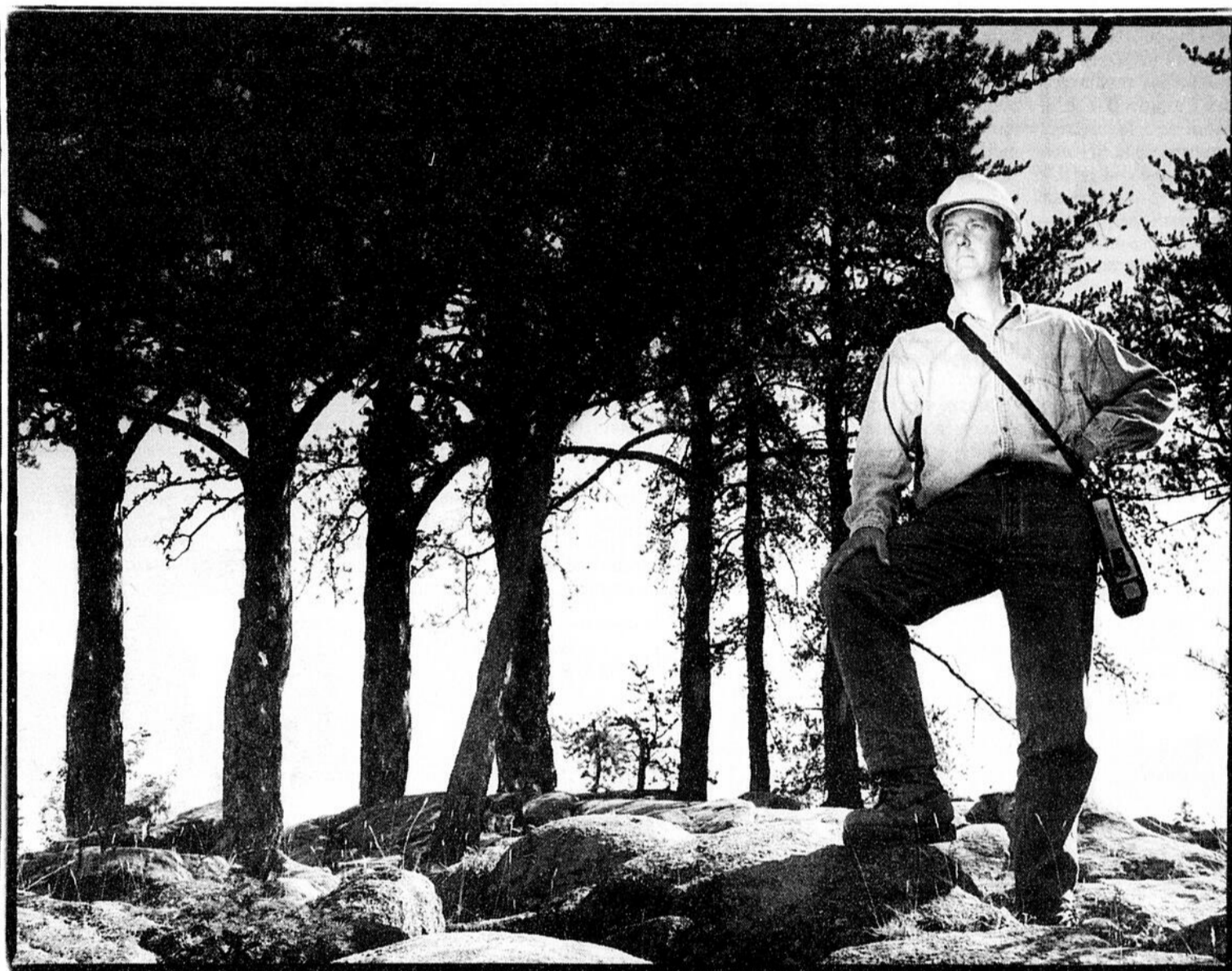
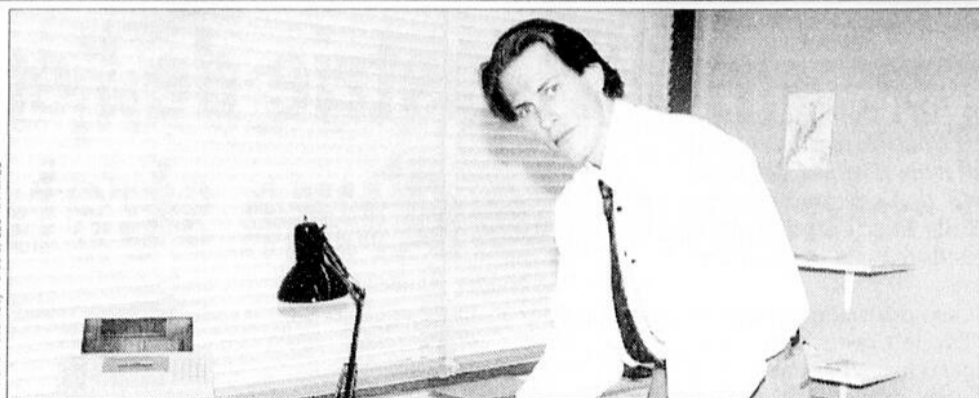
organise le dépistage des occasions à l'étranger et pour l'aider à préparer les appels d'offres éventuels ainsi qu'un financement adéquat.

« Les *locomotives* constituent une pratique déjà très répandue au Japon et en Allemagne. » ■

Michel
De Smet

■ **Jason Haas** : « Dans le secteur environnemental, la réussite à l'international est une affaire de longue haleine. Pour le contrat que nous visons en Colombie, les efforts d'implantation remontent à cinq ans. »

PHOTO : Jean-Guy Perré, LES AFFAIRES



Paul O'Dowd, ingénieur forestier

SANS ARBRES, NOUS NE POURRIONS PAS DEMEURER EN AFFAIRES BIEN LONGTEMPS.

Paul O'Dowd aime bien comparer la forêt à un placement dont on peut récolter les intérêts à perpétuité à condition de ne pas toucher au capital. « Les mentalités ont bien changé, dit-il. Aujourd'hui, on gère la forêt comme un investissement à long terme. » Il a bien raison, au cours des dernières années, le capital forestier du Canada s'est accru de 4 % et nous continuons de planter plus de 650 millions d'arbres chaque année.

Paul n'est donc pas inquiet pour l'avenir. « Vous savez, une bonne coupe de bois, c'est parfois essentiel, sinon la forêt vieillit et s'appauvrit. D'ailleurs, les gens sont toujours étonnés de la vigueur d'une jeune forêt en pleine croissance sur un ancien site de coupe. »

À l'aide de techniques ultramodernes qui font appel autant aux ordinateurs et aux satellites qu'à la biogénétique, les papeteries mettent tout en oeuvre pour assurer le renouvellement, la croissance rapide et la diversité des forêts. Faire de l'aménagement forestier durable, c'est comme entretenir la forêt pour garantir l'approvisionnement, la richesse et les emplois pour les générations à venir. Paul O'Dowd et ses collègues sont tellement fiers de nos forêts que vous devriez aller les voir.

Pour en savoir plus sur l'industrie des pâtes et papiers, ou pour participer à une visite, composez le 1 888 399-TOUR ou encore, consultez notre site Internet : www.portes.ouvertes.cppa.ca.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PÂTES ET PAPIERS



ON S'AMÉLIORE DE JOUR EN JOUR. VENEZ FAIRE UN TOUR.

Michel De Smet

L'industrie de l'environnement se dote d'une stratégie de formation

D'ici à l'été prochain, le Comité sectoriel de la main-d'oeuvre des industries de l'environnement devrait faire connaître les grands axes de son plan d'action.

Créé officiellement en juin 1996, le Comité regroupe les intervenants patronaux, syndicaux et institutionnels. Il bénéficie, en outre, de l'appui des partenaires stratégiques que sont la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM), Développement des ressources humaines Canada (DRHC), le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) ainsi que la Grappe de développement des industries de l'environnement.

Dominique Ferrand, coprésident, associé à la firme Ferrand Groupe Conseil, qui fut à l'origine de la mise sur pied du Comité, reconnaît qu'il ne fut pas simple de s'assurer de la coopération active de membres en provenance d'horizons aussi disparates. « Cependant, on y est parvenu. Cela fonctionne avec une belle synergie. Nous avons travaillé assez longtemps sur ce projet que l'on est impatient maintenant de

voir se matérialiser les mesures concrètes. »

Le Comité s'est, du reste, déjà donné une première approche stratégique. Il va réunir dans une même salle, au cours des semaines à venir, des utilisateurs industriels de l'industrie de l'environnement, comme Hydro-Québec, Domtar ou Alcan, sans oublier des PME, pour les interroger sur leurs besoins actuels. « Il paraissait tout à fait logique de partir des clients-utilisateurs pour savoir ensuite comment orienter notre plan d'action auprès de l'industrie environnementale », a dit M. Ferrand.

Une main-d'oeuvre hétérogène

Du côté des industries environnementales, le défi est de taille. Il sera en effet très complexe de proposer des solutions de formation au sein d'un secteur extraordinairement hétérogène. De fait, l'environnement, c'est d'abord quatre grands axes de



■ Dominique Ferrand : « Il a fallu moins d'un an pour rendre le Comité opérationnel. Pas mal pour des bénévoles ! »

marché : air, eau, sols contaminés et gestion des déchets. C'est aussi une main-d'oeuvre disparate allant des emplois de haute technologie aux manutentionnaires et qui a la particularité d'être à la fois présente dans l'industrie de l'environnement ainsi qu'au sein des services environnementaux des sociétés industrielles utilisatrices de biens et pro-

duits de cette industrie. Pour alimenter leur réflexion et dresser un plan d'action, les 12 membres bénévoles du Comité pourront se reporter à plusieurs enquêtes sur l'industrie de l'environnement menées au cours des cinq dernières années. Les enquêtes visées indiquent des pistes sérieuses quant aux besoins et aux carences cons-

tatées auprès de la main-d'oeuvre du secteur.

À titre d'exemple, une étude de la firme Ernst & Young, en 1992, atteste une pénurie d'hydrogéologues et de spécialistes de la qualité de l'air. Le Collège de Rosemont, en 1994, a cerné des déficiences au niveau des professions liées à la gestion des déchets.

En 1995, l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) a commandé une étude à la firme Jean Jolicoeur, qui met en évidence des faiblesses dans l'enseignement des matières de base, en chimie et biologie, ainsi que des carences dans la formation spécialisée telle que les études d'impact, la gestion des risques et des déchets dangereux. La même année, un document du ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) notait des lacunes dans la connaissance des normes et réglementations environnementales. Il soulignait également que l'industrie québécoise de l'environnement était largement dominée par le secteur des services. La conséquence est que, dans certains créneaux, nos entreprises sont obligées de recourir à l'aide technologique de firmes étrangères.

Coprésident du Comité, Robert Mercier, conseiller en santé-sécurité-environnement à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), exprime de sérieuses réserves quant à l'actualité de ces études. « Elles ont été réalisées durant une période de forte croissance. On prévoyait alors allègrement des taux de progression de 10 à 20 % du chiffre d'affaires de cette industrie. Ces données ont besoin d'être validées. Il n'est pas évident que les besoins en main-d'oeuvre soient demeurés les mêmes en 1997. »

M. Ferrand demeure optimiste quant aux chances de voir le plan d'action du Comité porter fruit à brève échéance. « Nous serons aidés dans notre projet par plusieurs éléments conjoncturels favorables. Mentionnons la loi 90 et l'émergence des normes ISO 14000. Sans compter que les préoccupations environnementales, réglementaires comme sociales, demeurent au coeur de la vie des citoyens et que cette réalité ne risque pas de disparaître demain matin. » ■

« Pour m'offrir des solutions pratiques, mon avocat doit me connaître. »



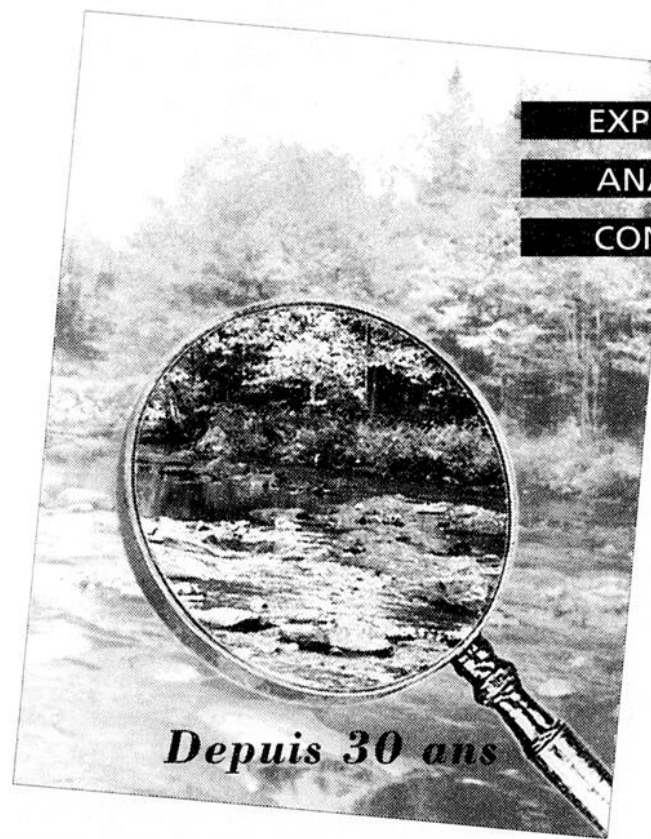
Nous prenons le temps d'aller sur le terrain.

Nos spécialistes en droit de l'environnement veulent en connaître le plus possible sur votre entreprise. Dans tous les cas, leurs recommandations tiennent compte de vos impératifs et du point de vue des autres professionnels à qui vous faites appel.

McCarthy Tétrault
AVOCATS

Vancouver, Surrey, Calgary, London, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Londres

Qualité AIR
Qualité EAU
Qualité SOLS



EXPERTISE

ANALYSE

CONSEILS

Depuis 30 ans



Technitrol • Eco

121, Boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec) H9R 1E6
Tél. : (514) 697-3273 • Fax : (514) 697-2090

Michel
De Smet

Les producteurs de porcs sur la voie de l'autoresponsabilisation environnementale

Objectif : désamorcer une situation tendue entre exploitants de porcherie et populations riveraines

En langage populaire, cela s'appelle prendre le taureau par les cornes. S'agissant des producteurs de porcs, l'expression paraît sans doute malheureuse, mais certainement pas financièrement abusive.

Qu'on en juge plutôt : la **Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ)** investira au total 900 000 \$ cette année pour la mise sur pied de son **Plan agroenvironnemental**, qui a pour but d'assurer la croissance de son marché tout en garantissant le respect de l'environnement.

La FPPQ, qui regroupe les producteurs, les transformateurs et les distributeurs de l'industrie porcine, veut à tout prix désamorcer une situation de plus en plus tendue entre les exploitants de porcheries et la population riveraine. En cause, les odeurs désagréables des lisiers et certaines pratiques d'épandage néfastes pour le milieu naturel.

« Notre secteur se distingue par son dynamisme, a affirmé **Charles Proulx**, président de la FPPQ. Cependant, nous voulons éviter que notre image se ternisse en raison de certains problèmes environnementaux susceptibles de

nuire à la qualité de vie des résidents dont les habitations sont situées à proximité de producteurs porcins. »

La Fédération redoute que le mécontentement des municipalités sur le territoire desquelles se développe l'industrie porcine n'en vienne à multiplier des réglementations locales dissuasives. Sans compter la menace de voir le ministère de l'**Environnement et de la Faune (MEF)** leur emboîter le pas.

La Fédération veut réagir avant que la vague devienne assez forte pour contrecarrer la croissance de ses marchés. L'industrie porcine québécoise a connu une hausse sensible de ses ventes au cours des dernières années. En 1996, les ventes se sont élevées à 5,2 M de porcs, une augmentation de 12 % en 10 ans.

Cependant, surtout, des réglementations environnementales plus strictes ou des pé-

nalités influant sur les subventions gouvernementales risqueraient de compromettre les efforts considérables entrepris par les producteurs pour la commercialisation de la viande porcine, notamment sur les marchés internationaux. À titre d'exemple, 40 % de notre production a été exportée l'an dernier, entraînant des revenus pour les exploitants québécois de l'ordre de 500 M\$.

Le **Plan** a vu ses activités commencer en février dernier sous l'égide du **Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA)** de l'**Université Laval**. Le Grou-

pe s'est vu confier par la Fédération le rôle de procéder à une enquête auprès des 3 500 producteurs de porcs du Québec.

Un plan en trois phases

Au sens de M. Proulx, il s'agit là d'une première étape qui s'achèvera en septembre prochain. « Cela nous permettra de dresser une sorte d'inventaire global sur les pratiques actuelles et la conformité aux normes environnementales de nos membres. Ce sera également l'occasion d'établir des objectifs à atteindre pour l'ensemble de notre in-

dustrie comme pour chaque producteur en particulier. »

Dès l'automne, la FPPQ prévoit le démarrage de la seconde phase, qui devra sensibiliser et appuyer les producteurs à l'atteinte des correctifs à apporter à leur exploitation. Dans le même temps, un comité multipartite composé des membres de la Fédération, de représentants du monde municipal et d'un porte-parole environnementaliste, l'**Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)** en l'occurrence, devrait élaborer les critères pour en arriver à une certification agroenvironnementale de chaque

producteur. Les producteurs auront cinq ans pour se conformer aux nouvelles normes qui devraient être plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur au MEF. Par contre, les exigences de la certification s'appliqueraient immédiatement aux nouvelles exploitations. « Il semble exclu de devoir recourir à des sanctions pour les producteurs qui n'atteindraient pas les objectifs après cinq ans, a dit M. Proulx. La pression interne de leurs pairs qui auront obtenu leur certification sera suffisamment forte pour faire plier les quelques récalcitrants éventuels. » ■



■ **Charles Proulx** : « Nos producteurs sont habitués à consentir d'importants efforts financiers pour l'environnement. Depuis 1990, ils ont dépensé quelque 400 M\$, principalement pour se conformer aux exigences gouvernementales en matière de stockage des lisiers. »

L'AMIANTE DANS LES ÉDIFICES

Amiante Proconsult dont les opérations se concentrent spécialement dans le contrôle et la surveillance de l'amiante offre les services suivants:

- Identification des types d'amiante présents sur les lieux.
- Évaluation par le «Ferris Index» du type et de la nature du risque.
- Échantillonnage et analyse de l'air par microscopie (MCP) et par (MTE).
- Formation du personnel pour l'enlèvement de l'amiante

AMIANTE PROCONSULT INC.

Téléphone: (514) 928-0573

Fax: (514) 655-0507



E D R O I T D E L A R É U S S I T E

Étant donné son importance toujours croissante dans notre société, le secteur de l'environnement nécessite les services d'avocats chevronnés dans les multiples aspects du traitement des problèmes qui y sont reliés.

Desjardins Ducharme Stein Monast possède une équipe dynamique d'avocats qui conseillent régulièrement sa clientèle :

Paul R. Granda (associé responsable)
René Delorme*
Paule Hamelin
Sylvain Lussier
Odette Nadon



DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

A V O C A T S

MONTRÉAL
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 2400, MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 4L8
TÉLÉPHONE : (514) 878-9411
TÉLÉCOPIEUR : (514) 878-9092

*QUÉBEC
1150, RUE DE CLAIRE-FONTAINE
BUREAU 300, QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 5G4
TÉLÉPHONE : (418) 529-6531
TÉLÉCOPIEUR : (418) 523-5391

AFFILIÉ À
TORY TORY DESLAURIERS & BINNINGTON
TORONTO, LONDRES
LAWSON LUNDELL LAWSON & MCINTOSH
VANCOUVER, YELLOWKNIFE

MEMBRE DE LEX MUNDI,
AFFILIATION INTERNATIONALE
DE PLUS DE 130 CABINETS
D'AVOCATS INDÉPENDANTS

SITE WEB : WWW.ODSM.CA

Une solution environnementale pour le stockage souterrain des produits pétroliers

ZCL Fibre de Verre fabrique des citernes pour tout le Canada

Michel De Smet

À l'instar de la plupart des entreprises de l'industrie de l'environnement, la firme **ZCL Fibre de Verre** s'est retrouvée d'emblée, dès son entrée en activité en 1989, dans un créneau particulièrement prometteur.

« La fin des années 1980 a vu les législations fédérale et provinciale renforcer les exigences en matière de sols

contaminés aux hydrocarbures, a indiqué **Claude Duval**, directeur du marketing et des comptes nationaux de **ZCL Composites** (Tor., ZCL, 3,90 \$).

Innovations technologiques

« Les premières entreprises visées ont été les grandes pétrolières par le biais de leur réseau de stations-service souvent équipées de réservoirs souterrains vétustes et donc peu sécuritaires. »

L'histoire de l'entreprise remonte en fait à Edmonton, en septembre 1988, par l'ouverture d'une première usine spécialisée dans la fabrication de citernes en fibre de verre.

L'année suivante, l'entreprise a terminé la construction d'une seconde usine à Drummondville afin de servir le marché de l'est du Canada. L'ensemble du groupe décida de porter dès lors la raison so-

cialité **ZCL Composites**.

Selon M. Duval, le succès fut immédiat. À cette époque, les grandes pétrolières se lançaient dans un vaste programme de remplacement de leurs réservoirs souterrains et étaient à la recherche de produits très résistants et à faibles coûts d'entretien.

Or, ZCL venait d'acquiescer une licence de **Xerxes Corporation**, le leader américain en matière de citernes, pour la production de réservoirs souterrains de matière plastique renforcée de fibre de verre.

« Ce fut notre premier produit commercialisé. Depuis, nous avons mis au point une deuxième génération de citernes à double paroi de manière à éliminer à 100 % tout risque d'écoulement et d'infiltration dans les sols en cas de fuite. »

Selon M. Duval, ce nouveau produit baptisé **Prezerver** est actuellement le seul sur le marché canadien à comporter à la fois une garantie de 30 ans et une assurance respon-

sabilité de 2 M\$ advenant une défaillance entraînant la pollution du sous-sol.

L'usine québécoise a également reçu un sérieux coup de pouce en hiver 1994 lorsque la compagnie a acquis son principal concurrent canadien, **CAE Fiberglass**. L'achat de cette compagnie ontarienne allait permettre au groupe ZCL de se gagner les faveurs d'un très gros client dans les Maritimes, la pétrolière **Irving Oil**.

Exportation et diversification

Actuellement, le chiffre d'affaires de ZCL Composites avoisine 60 M\$. Son personnel s'élève à 350 travailleurs répartis dans quatre usines dans tout le Canada. L'entreprise détient environ 80 % du marché des réservoirs de stockage souterrains des grandes sociétés pétrolières au pays. Récemment, à la suite de la tournée asiatique

d'*Équipe Canada* menée par le premier ministre **Jean Chrétien**, le groupe a signé un contrat pour la fourniture de 130 réservoirs à la compagnie **Caltex**, des Philippines.

D'après M. Duval, le principal défi qui se présente à sa compagnie pour le futur sera de réaliser des choix judicieux dans sa stratégie actuelle de diversification : « D'ici à l'an 2000, on estime que tous les réservoirs des stations-service auront été remplacés. Cela pose donc le problème de trouver de nouveaux débouchés pour nos produits. »

Depuis peu, le groupe commercialise une gamme de réservoirs en fibre de verre adaptés au stockage de divers produits chimiques, mais aussi des eaux potables et des eaux usées, destinés à une clientèle vivant en zone isolée. Cependant, l'opération diversification devrait prendre une orientation plus inattendue encore. C'est ainsi que ZCL fabrique d'ores et déjà dans son usine ontarienne des composantes en fibre de verre pour les patios extérieurs des résidences.

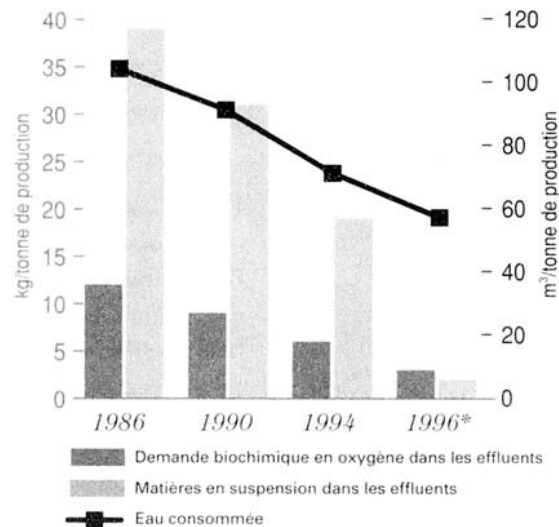
Par ailleurs, **Ultramar Canada** vient de passer une commande à l'entreprise pour équiper les corniches des dépanneurs jouxtant ses stations-service. ■

Le virage vert

des papetières du Québec

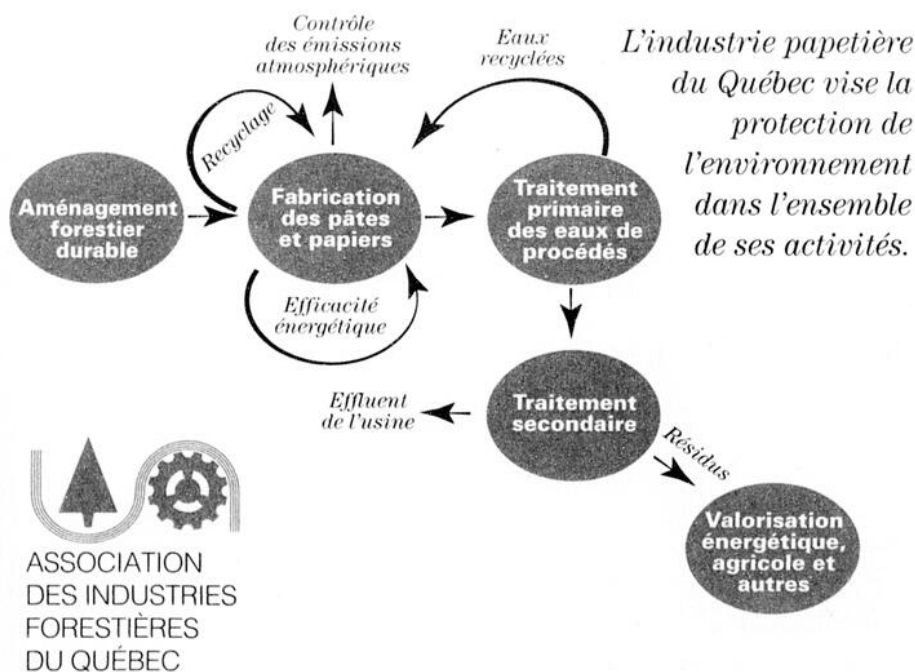
Évolution en matière de protection de l'environnement

Depuis 1994, les usines de pâtes et papiers du Québec ont investi plus de 2,8 milliards de dollars pour augmenter leur productivité et, surtout, rencontrer les normes environnementales.



* Source : Association des industries forestières du Québec

Une approche globale axée sur l'amélioration continue



Mains unies pour un avenir meilleur!



Ensemble, préparons un environnement digne pour la relève.

La série ISO 14000, premier jeu de normes internationales sur les systèmes de management environnemental, est l'outil idéal pour améliorer la performance environnementale de votre entreprise. Appliquer ces normes, c'est doter votre entreprise d'un avantage concurrentiel.

Besoin de renseignements ou de normes? Pensez à nous.

Ventes : 1 888 782-6327
 Information : (613) 238-3222
 C. élec. : info@scc.ca
 Téléc. : (613) 995-4564
 Site Web : www.scc.ca

Conseil canadien des normes